

Ecrit par le 15 février 2026

Saint Pantaléon, élection municipale partielle complémentaire



A la suite de la démission de quatre conseillers municipaux, le conseil municipal de Saint Pantaléon, composé de 11 sièges, a perdu le tiers de ses membres. L'organisation d'une élection partielle complémentaire est par conséquent nécessaire.

Aussi, par arrêté du 3 août 2023, publié le 3 août 2023, la sous-préfète d'Apt a convoqué les électeurs de la commune afin de pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 10 septembre 2023. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 17 septembre 2023.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour de scrutin.

Elles seront reçues en sous-préfecture d'Apt, Pour le 1er tour du lundi 21 août 2023 au mercredi 23 août

Ecrit par le 15 février 2026

2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h jeudi 24 août 2022 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Pour le second tour lundi 11 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et mardi 12 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Les déclarations de candidature

seront effectuées sur un imprimé Cerfa n°14996*03 téléchargeable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr, rubrique Élections/Élections politiques/Élections partielles.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à contacter la sous-préfecture d'Apt au 04 90 04 38 11

MH